

C KRAJKA

Président du Collège Technique de la F F M

Novembre 2007

VERSION 1

NOTES POUR L'UTILISATION DES CASQUES EN COMPETITION

2008

Les normes validées pour 2008 sont à l'exclusion de toutes autres normes :

1° Pour les épreuves internationales en circuits fermés ; les normes approuvées par F.I.M .

EUROPE ECE / 22 / 05

JAPON JIS T 8133 : 2000

USA SNELL M 2005

2° Pour les épreuves internationales sur routes ouvertes à la circulation

Toutes les homologations F I M .

3° Pour les épreuves NATIONALES sur routes ouvertes à la circulation

Seule est autorisée la norme E C E 22 / 05 .

4° Pour les épreuves Nationales sur circuits fermés .

Toutes les homologations de la F I M .

LE MARQUAGE DES CASQUES EST ; ECE 22/05 étiquette blanche cousue sur la sangle ou la coiffe intérieure . SNELL et JIS adhésif collé à l'intérieur sur le calotin .

Il y a lieu d'informer les officiels , les pilotes ; les commissaires techniques que les normes ECE /22/04 et la BS(british S) ne sont plus validés

POUR 2008 , les casques seront marqués à droite par un adhésif Blanc lettrage BLEU F F M Collé sur la partie droite du casque

Les adhésifs pour le marquage des casques sont mis gracieusement à disposition des CT pour les épreuves des championnats de France de la F F M et fournis à titre onéreux pour les autres manifestations .

La rétention du casque ne doit se faire que par une sangle.

La fermeture de cette sangle se fera soit par une double boucle plate soit par une fermeture automatique . Les deux types de fermeture sont acceptés .

La norme E C E 22 / 05 est portée sur une étiquette cousue sur la sangle ou sur la coiffe intérieure ;

La norme E C E 22 / 05 porte à la suite du N° une lettre .

P pour les casques intégraux,,dont la protection faciale fait partie intégralement de la coque

J pour les casques dit JET , face ouverte

NP pour les caques MODULABLES dont la protection faciale fait partie du casque et est rabattable

Si un JET est équipé d'une protection faciale rapportée ,celle ce doit

OBLIGATOIREMENT , porter la mention :

NE PROTEGE PAS LE VISAGE EN CAS DE CHOC (norme I S O 6.2)

Pour les épreuves de la C C R ,Enduro ,Moto Cross ,Super Motard le casque intégral est obligatoire .

Norme ISO 6.9 : Les ailerons aérodynamiques ne sont admis que si ils ont été homologués avec le casque ;

Norme ISO 6.6 ; Toutes saillies ou irrégularités de la calotte extérieure supérieure à 2 mm doit subir un test de direction de la certification de l'AFNOR

Circulaire de l'AFNOR ; S'agissant d'un produit en matière plastique dont on sait le vieillissement , L'AFNOR conseille son remplacement avant 5 ANS.

Le vieillissement des matériaux des caques de protection pour motocyclistes est permanent, l'action des U V sur la coque,la polymérisation des résines,l'absorption par le calotin de la transpiration ,les lavages répétés ,le vieillissement de la sangle de maintien,tout cela constitue à ce qu'après un laps de temps estimé à 5 ans les casques ne présentent plus les qualités nécessaires pour une protection suffisante .

Il appartiendra aux commissaires techniques de refuser un casque qui ne lui semblerai pas présenter ,à la suite d'un choc ou par un vieillissement excessif toutes garanties de sécurité .

Le commissaire technique pourra refuser le casque

Le maintien du caque doit être assuré par une sangle uniquement .

Tous les systèmes de fermeture (double boucles et click automatique) sont autorisés

Les normes JIS et SNELL ont des adhésifs collés sur le calotin à l'intérieur du casque